

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 27 août 2018** à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Claudine AHMED, Sylvie CORBET, Jean-Robert LAMARRE, Patricia LECLERC, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE, Serge PILLET, Christian LEBUNETEL.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Christian LEBUNETEL

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2018

1/Tarifs des cantines de Gonneville-Le Theil

Après avoir fait le bilan financier de l'année scolaire écoulée, monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués durant l'année scolaire 2017-2018 :

- tarif fréquentation régulière : 3.30 euros,
- tarif occasionnel (inscription tardive) : 4.30 euros,
- tarif enseignant : 4.60 euros,
- tarif stagiaire : 1.50 euros,
- tarif : 1.50 euros/repas à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille fréquentant la cantine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019.

2/Avenant au règlement intérieur de la salle polyvalente de Le Theil

Suite à l'achat de nouvelles tables (coût unitaire de 211.12 euros), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'article 7 du règlement intérieur de la salle polyvalente. En effet, le montant facturé indiqué en cas de détérioration d'une table étant de 80 euros, il convient de revoir ce chiffre à la hausse. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de modifier le règlement est de facturer une table au prix de 220 euros en cas de détérioration.

3/Travaux Hamel Es Ronches

L'entreprise Mastelloto a été retenue pour un montant estimatif de 118200 euros TTC (montant estimatif fait par l'agence technique 126237 euros TTC).

Les travaux ont débuté le mardi 21 août.

Une première réunion de chantier a eu lieu le mardi 21 août en présence des représentants du Conseil Départemental dont Monsieur LEMOINE et de riverains.

Les réunions de chantier auront lieu chaque mardi à 16h00.

La durée du chantier est estimée à 45 jours, la date de livraison prévisionnelle est fixée au 04 octobre prochain.

La pose du collecteur des eaux pluviales est prévue en PEHD diamètre 500.

Un avancement du rétrécissement côté Est a été décidé,

La modification de l'entrée de l'aire de covoiturage avec suppression de la zone GNT à transformer en espace vert, ainsi que la pose de bordures P1 pour délimiter cet espace et l'entrée de l'aire ont également été décidés,

Il sera uniquement gardé les 4 places de parking côté Sud-Est, les autres seront supprimées et incorporées au trottoir en enrobé rougissant,

Une simulation de l'emplacement des fosses d'arbres côté nord et un point sur la future signalisation sont prévus par l'Agence Technique Départementale.

Le rétrécissement de la chaussée sera moins important que prévu : la largeur sera d'environ 5.70m au lieu de 5.50m.

Un bac va être déplacé afin de permettre l'accès à une habitation.

Un élu s'interroge sur la nécessité de planter des arbres le long de la route. Une discussion a lieu et la conclusion est la suivante : à partir du moment où il y a une réduction de voirie, une signalisation verticale doit être mise en place afin de matérialiser le rétrécissement de la chaussée et ainsi limiter la vitesse. Les arbres pourraient être remplacés par des ralentisseurs type « dos-d'âne », mais ce n'est pas l'option qui a été choisie.

4/Travaux rue Varin

Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'Agence Technique Départementale.

Deux solutions sont alors proposées par Monsieur le Maire :

La première proposition porte sur la mise en place d'un caniveau central avec busage (pour l'écoulement des eaux pluviales) et le renouvellement de la couche de surface. Le coût estimé est d'environ 72000 euros TTC.

La deuxième solution consiste à effectuer un élargissement avec une emprise de 1 mètre en pied de talus existant (*hauteur moyenne de talus estimée à 2m50*), la construction d'un caniveau à fente coulé en place et le renouvellement de la couche de surface. Le coût estimé est d'environ 114000 euros TTC.

Un élu prend la parole : est-il nécessaire de faire un talutage car la mise en place de bitume en partie haute permettrait certainement d'éviter les écoulements de terre dans la rue Varin.

Des discussions ont lieu : si nous optons pour la deuxième solution, les deux propriétaires des terrains concernés par l'agrandissement de la chaussée sont-ils d'accord pour vendre à la commune une bande de terre ? Serge PILLET étant l'un d'eux, il prend la parole et indique qu'il y est favorable. Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide d'opter pour la deuxième solution étant entendu qu'il faut obtenir l'accord du deuxième propriétaire. Dans le cas contraire, la première solution sera choisie. Des démarches vont avoir lieu prochainement.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal :

- que lorsque le choix aura été fait (caniveau central ou non), l'Agence Technique Départementale préparera le dossier de consultation, la consultation sera faite par la mairie, l'ouverture des plis se fera en présence de l'agence technique, l'analyse des offres sera faite par l'agence technique et la décision finale sera prise par le Maire.
- qu'un relevé topographique a été demandé à Monsieur DROUET, géomètre,
- qu'un courrier a été adressé au directeur du cycle de l'eau de la CAC, afin de lui demander s'il souhaite profiter de cette réfection pour effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il semble judicieux de prévoir l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public.

Sachant que le SDEM50 accepterait d'accompagner la commune pour ce projet, pour un coût global de travaux de 48.500 euros HT dont 14.550 euros HT à la charge de la commune, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux au « Hameau Varin »,
- demande au SDEM50 que les travaux soient réalisés pour le 1^{er} trimestre 2019,
- accepte une participation de la commune de 14.550 euros HT,
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Il est précisé que des fourreaux sont prévus, mais il n'y aura pas de candélabres.

5/Travaux cour de l'école de Le Theil

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il a dû signer un devis supplémentaire avec l'entreprise BOUCE pour un montant de 5914.80 euros HT. En effet, un terrassement supplémentaire a été réalisé (il n'y avait que de la terre sous le bitume actuel), 12m² d'enrobé en plus ont été nécessaires (partie allant de la barrière de l'école à la route), un caniveau a été installé sous le préau pour permettre l'écoulement des eaux pluviales. Le Conseil Municipal approuve ces rajouts à l'unanimité.

6/ Prise en charge financière par la commune de l'extension du réseau public d'alimentation en électricité afin de desservir un futur lotissement situé route du hameau Valognes

Une demande de CUB opérationnel a été déposée en mairie pour la réalisation d'une opération consistant en une division d'un terrain cadastré C 173 en 7 lots dont 6 lots à bâtir à usage d'habitation. Sachant que cette parcelle se situe en zone U du PLU, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la prise en charge financière de l'extension par la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte l'extension ci-dessus.

7/Extension du périmètre du SDEM50 : adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'adhésion au SDEM50 de la commune nouvelle de Tessy-Bocage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte cette adhésion.

8/Décisions prises dans le cadre des délégations

- problème bornage à la Vallée : un huissier a été contacté ainsi qu'un géomètre : procédure en cours.

9/Commissions communales

	A247	12 Rue de l'Eglise	Le Theil	BURNEL Régis	Véranda
CUB	A285-286-287-288	1 Rue de l'Eglise	Le Theil	SAUVEY Simonne	Division construction maison habitation sur 3 lots
CUA	AB38-41-44-45	Hamel Es Ronches	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Vente LECLAIR/ANDRIEUX
CUA	B683-685-686	18 Rue des Ecoles	Le Theil	Maître LEFRANCOIS	Vente HAGI/BOULONGNE-BILLARD
CUA	C 256	La petite Mare	Gonneville	Maitre Emmanuel ROBINE	Vente CORONER/LEMARECHAL
CUA	B687-644-543	14 rue des Ecoles	Le Theil	Maître LEFRANCOIS	Vente LEBREQUIER/LEMONNIER
DP	A281-A282-A1100-A1102-A1104	La Vallée	Gonneville	LEBOURGEOIS Anthony	Montage d'un mur en pierres de 2m et d'un mur en pierres de 1m avec palissades couleur gris anthracite
CUA	D369	42 Rte Hameau Valognes	Gonneville	Maitre Emmanuel ROBINE	Vente MESNAGE-LE LANCHON/BERTEAUX
PC	A972	13 Rte de la Chasse Hannot	Le Theil	HEBERT Vincent	Suppression châssis et décalage baie panoramique
CUA	C393	La Haye de Digosville	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Vente consorts Bernard RENOUF/DODEMAN Charles
CUB	A824-827-828	64 rue des écoles	Le Theil	Cabinet DROUET	LEBREQUIER Edouard/LAURENT Cécile Division en vue de construire
DP	D877-878	64 Route de Tourlaville	Le Theil	BOQUET Yann	Extension maison
DP	A941	27 Rte Chasse Hannot	Le Theil	LE LAIR Mickaël	Abri de jardin
CUA			Gonneville		Vente BRUNETEAU/DAVID
CUA	C207-354		Le Theil	Maître BLESTEL	Vente LEBREQUIER Marcel/SAS ASTUS

10/Questions diverses

- un courrier a été envoyé à certains riverains de la route de Tourlaville pour qu'ils procèdent à l'élagage de leurs arbres. D'une manière générale, il est rappelé aux habitants qu'il est important de procéder à l'élagage des haies et arbres pour ne pas perturber l'ensemble des réseaux aériens ainsi que le passage des engins agricoles,
- courrier reçu de l'ASPAS : chasse interdite sur les terrains de Mme PRSLE,
- dysfonctionnement de la cloche de l'église de Le Theil, un ressort était cassé. La réparation a été faite,
- église de Le Theil : le tableau de descente de croix a été remis en état et en place,
- travaux pour la randonnée des sorciers : c'est en cours,
- remerciements pour les subventions versées : SNSM et RETINOSTOP,
- des réunions publiques sur le prélèvement à la source ont lieu sur l'ensemble du département dont le 28 août à l'Agora. Une affiche a été apposée à la mairie,
- la Gazette de Pont de la Fonderie a été distribuée,
- le câble télécom situé à la Belaiserie a été réparé,
- il est signalé que depuis la mise en place des feux au Hamel Es Ronches, beaucoup de véhicules circulent aux Carrières,
- il faut vérifier l'étanchéité des panneaux d'affichage notamment aux Carrières,
- mairie de Le Theil : il faut revoir l'endroit où la plaque « infirmier » a été placée car elle est à proximité de

l'entrée de la mairie et les patients du cabinet se trompent de porte d'entrée, ce qui occasionne une gêne pour les locataires,

- un élu indique que les travaux d'entretien des voies communales effectués par un agent communal laissent à désirer, il faut arrêter le saccage des talus. La débroussailleuse n'est pas utilisée correctement : le bras de la débroussailleuse est toujours en position tendue ce qui peut d'ailleurs expliquer la casse constatée sur le matériel. De plus, malgré plusieurs passages au même endroit le même jour, la coupe des haies n'est pas régulière (visuellement), le bitume est gratté à certains endroits, plusieurs panneaux de signalisation sont abîmés. Le conseil municipal demande donc au Maire et aux élus en charge respectivement de la voirie et du personnel d'être vigilants,
- des travaux ont été réalisés à l'école de Le Theil : changement des fenêtres de l'école et de la porte extérieure du catéchisme, l'ouverture du mur entre la classe et l'ancienne mairie est faite ainsi que la peinture de cette dernière,
- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Nadal de Barthès de Montfort.

La séance est levée à 20H02.

Le Secrétaire de Séance
Christian LEBUNETEL



Le Maire
Luc DUFOUR

